

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1340

6 juin 2013

SOMMAIRE

1822 Et Suivants	64292	Jack of all Trading Holding S.à r.l. / B.V.	64292
Acca Investissement S.A.	64295	Juwi bâtiment S.à r.l.	64292
Am Sportslokal S.à r.l.	64274	KS&T Venture Holdings S.à r.l.	64316
Anagallis S.A.	64295	KS&T Venture Investments S.à r.l.	64300
Ares Investment S.A.	64275	KS&T Ventures S.à r.l.	64300
A.R.H. Limited	64279	LB Global Funds	64309
Ascendum S.A.	64279	LionLead SCA	64319
Becky S.A.	64318	Lux Insulation Management S.à r.l.	64316
CanCorpEurope S.A.	64297	Matterhorn Midco & Cy S.C.A.	64297
CCP III UK Shopping S.à r.l.	64311	Natural Resources Acquisition S.à r.l.	64280
Chalet Ombreux S.A.	64274	NIH Theta Management S.à r.l.	64316
Clara Vision S.A.	64297	Noetrib Administration S.A.	64311
Coiffure de Lux S.à r.l.	64318	Osead S.A.	64311
Compagnie Financière de Castiglione	64319	Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l.	64311
EOF Soparfi C S.à r.l.	64274	Reiler Interesseveräin	64275
European Generating S.à r.l.	64319	Renders S.A.	64320
Fibie S.A.	64296	RT Holdings III WG (US), LP	64300
Foodservice & Intellectual Property S.à r.l.	64279	Sibelux S.A.	64320
FS Management 4 S.à r.l.	64308	Signature German Commercial Property S.à r.l.	64318
FS TM S.à r.l.	64309	Société de Réassurance Vallaroché	64280
Global Funds	64309	Tailor European Holding S.à r.l.	64279
Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.	64309	Tee Shot S.A.	64280
Immostone Sàrl	64316	Tremon Holding S.A.	64320
Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., S.C.A.	64295	Vita (Lux IV) S.à r.l.	64291
Insitor Impact	64296	White Seagull S.A.	64291
IT-Invest S.A.	64291	XX ZW Investment Group S.A.	64279

Chalet Ombreux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050501/10.

(130061970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

EOF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050561/10.

(130062412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Am Sportslokal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 20, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 148.763.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Romain FAYOT, commerçant, né à Luxembourg le 27 février 1967 (matr.1967 0227 157), demeurant à L-9186 Stegen, 26b, Haaptstrooss,

en qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «AM SPORTSLOKAL S.à r.l.», ayant son siège social à L-7661 Medernach, 20, rue de Larochette, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 22 04 du 11 novembre 2009 et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 148.763.

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que le comparant décide de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au siège social de la société;
- que le comparant reprend tous les engagements de la société à son propre compte.

Frais

Les frais des présentes sont à charge du comparant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romain FAYOT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 avril 2013. Relation: DIE/2013/4502. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048385/34.

(130059011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Ares Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.723.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050321/13.

(130060944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Reiler Interesseveräin, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 86.

R.C.S. Luxembourg F 9.503.

STATUTS

La société de fait «Interessenverein Reuler» fondée le 25 janvier 1979, entend, pour pouvoir encore mieux défendre l'intérêt général des habitants de Reuler, revêtir la personnalité juridique et modifier ses statuts. Ainsi, conformément à la résolution de l'assemblée générale du 12.04.2013, il a été formé entre les soussignés:

NOM	PRÉNOM	PROFESSION		DOMICILE	NATIONALITÉ
Allard	René	retraité	Maison 9	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Antony	Lily	retraité	Maison 32	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Baumgarten	Alexandra	femme au foyer	Maison 106	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Bichler	Andrée	femme au foyer	Maison 35	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Bodson	René	employé BCEE	Maison 116	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Boever	Ginette	indépendante	Maison 86	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Boever	Eugène	retraité	Maison 4	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Cales	Liliane	fonctionnaire	Maison 24	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Erpelding	Raymond	fonct. communal	Maison 105	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Franck	Arno	Ingénieur	Maison 40	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Jacobs	Marc	retraité	rte d'Ellange 16	L-5617 Mondorf	luxembourgeoise
Jans	Liliane	retraité	Maison 13	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Junk	Jacquot	ingénieur technicien	Maison 35	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Kuborn	Ernestine	retraité	Maison 4	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Maertz	Monique	salarié	Maison 20	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Michels	Georges	mécanicien	cité Schleed 5	L-9738 Eselborn	luxembourgeoise
Rotink	Frans	retraité	Maison 108	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Schlechter	Fränz	cultivateur	Maison 32	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Schlechter	Josy	retraité	Maison 32	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Schmitz	Jean	retraité	Maison 13	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Schmitz	Benoît	employé de l'état	Maison 47a	L-9780 Wincrange	luxembourgeoise
Schronen	Patrick	salarié	Maison 88	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Servé	Danièle	salariée	Maison 105	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
te Braake	Agnes	femme au foyer	Maison 108	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Thinnes	Marie-Justine	enseignante	Maison 40	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Turmes	Camille	retraité	Maison 24	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Wagener	Josée-Anne	femme au foyer	Maison 23	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Volter	Paul	retraité	Maison 53	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Wouters	Adrien	salarié	Maison 23	L-9768 Reuler	luxembourgeoise
Xhonneux	Detlef	conseiller fiscal	Maison 106	L-9768 Reuler	luxembourgeoise

et de tous ceux qui seront ultérieurement reçus comme membres actifs, une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 et les présents statuts:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué entre les comparants une association sans but lucratif sous la dénomination “Reiler Interesseveräin”, a.s.b.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Clervaux, Maison 86 à L-9768 Reuler.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet de s'occuper des problèmes d'intérêt public et général qui concernent ses membres ainsi que les habitants du village de Reuler, de veiller à la sauvegarde et à l'amélioration de la qualité de vie dans la localité et ses alentours, et d'intervenir auprès des autorités compétentes pour réaliser ses objectifs.

Elle peut également prendre des initiatives ayant pour but le développement culturel de la localité, le maintien des anciennes coutumes, le rassemblement d'informations sur l'histoire de la localité, etc. sans que cette liste soit limitative.

En général l'association peut accomplir tous les actes, dont notamment le soutien et l'organisation de manifestations qui concourent à la réalisation de son objet.

L'association est politiquement indépendante et idéologiquement neutre.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Des membres.

(1) L'association se compose:

- a) de membres actifs
- b) de membres d'honneur
- c) de membres donateurs

(2) Les membres actifs peuvent uniquement être des personnes physiques, tandis que les membres d'honneur et les membres donateurs peuvent également être des personnes morales.

(3) Les membres actifs jouissent seuls des droits et des avantages prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les asbl et ils ont seul le droit de vote lors des assemblées générales.

En dehors des constituants du présent acte, le titre de membre actif peut être conféré d'une façon générale:

- à tous les habitants majeurs (ayant accompli l'âge de 18 ans) de la localité de Reuler;
- à toutes les personnes majeurs (ayant accompli l'âge de 18 ans) et qui souhaitent aider l'association dans l'accomplissement de son objet.

Le nombre des membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq.

Pour devenir membre actif, il faut en faire une demande au conseil d'administration. Le conseil d'administration décide de l'admission sans devoir fournir de motif pour sa décision.

La liste des membres actifs entrants et sortants est communiquée annuellement lors de l'assemblée générale ordinaire.

Tout membre actif est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au président du Conseil d'administration. La démission ne devient effective qu'à l'expiration de l'exercice au cours duquel elle est donnée, le membre démissionnaire restant tenu jusqu'à ce moment par toutes les obligations lui incombant en vertu des statuts.

Est réputé démissionnaire, le membre actif qui ne paie pas sa cotisation pendant deux années consécutives. L'exclusion d'un membre actif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale et à la majorité des deux tiers des voix.

Un membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

(4) La qualité de membre d'honneur est conférée aux personnes physiques ou morales, qui sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel ou moral. Leur nombre est illimité. La qualité de membre d'honneur est conférée par décision majoritaire de l'assemblée générale.

(5) La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière annuelle. Leur nombre est illimité.

(6) Obligations personnelles. Les membres ne contractent aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'association.

Art. 6. Cotisations. Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs, les membres d'honneur et les membres donateurs sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les trois types de cotisations ne sont pas obligatoirement du même montant, mais elles ne peuvent pas excéder le montant de 50 €.

Art. 7. Le Conseil d'administration.

(1) L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de minimum 5 administrateurs, membres actifs de l'association et nommés par l'assemblée générale. Le nombre d'administrateurs peut être augmenté par simple décision de l'assemblée générale. Le Conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et en général de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale.

(2) Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le vice-président, ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

Le Conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou à plusieurs des administrateurs.

(3) Les administrateurs sont élus pour un terme de deux ans. Ils sont rééligibles. Le Conseil d'administration se renouvelle par moitié tous les ans. Exceptionnellement et en vue du renouvellement du premier Conseil d'administration, les administrateurs sortant après la première année seront désignés par voie de tirage au sort.

En cas de vacance, la plus proche assemblée générale désigne le nouvel administrateur pour achever le mandat vacant.

Chaque membre actif peut déclarer sa candidature pour un poste d'administrateur en adressant jusqu'au plus tard avant le début de l'assemblée générale une demande au conseil d'administration. Le ou les candidat(s) ayant obtenu une majorité simple des voix est (sont) proclamé(s) élu(s).

(4) Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la majorité des administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et par ceux des votants qui le désirent. Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

(5) Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 8. L'assemblée générale.

(1) L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Les articles 4 et 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 régissent les attributions de l'assemblée générale.

Les convocations se feront conformément aux articles 5 et 6 de la loi. Elles seront écrites et adressées aux membres actifs sept jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiendront l'ordre du jour.

Peuvent également assister à l'assemblée générale, sur invitation du Conseil d'administration, toute autre personne, dont la présence est jugée utile.

(2) Les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

Le Conseil d'administration fixe chaque année, la date de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Cette assemblée générale ordinaire doit être tenue entre le 1^{er} janvier et le 30 avril. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

(3) L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus âgé des administrateurs présents.

Le président, ou celui qui en remplit les fonctions, peut désigner un secrétaire et deux scrutateurs pris parmi les membres actifs, qui composeront avec le président ou celui qui en remplit les fonctions, le bureau. Autrement le bureau de l'assemblée est formée d'office par le président, ou celui qui en remplit les fonctions, le secrétaire et deux administrateurs. Le bureau dressera la liste de présence et la certifiera exacte.

Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui en remplit les fonctions est prépondérante.

Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise, à moins qu'elle ne vise des questions d'administration de l'association et qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

Tout membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif ayant pour lui droit de vote, étant entendu que chaque votant ne peut être porteur que d'une seule procuration.

(4) Les résolutions de l'assemblée générale sont classées dans un dossier spécial et sont signées par les membres du bureau de l'assemblée. Ce dossier est conservé au siège de l'association, où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le patrimoine, les comptes et le budget.

(1) Le patrimoine de l'association comprendra:

- a) les cotisations des membres;
- b) les dons et legs faits en sa faveur;
- c) les intérêts et revenus généralement quelconques;

d) les contributions et subventions versées par l'Etat, les communes et par d'autres organismes nationaux et internationaux.

Cette énumération n'est pas limitative.

Le conseil d'administration a le droit de refuser des dons provenant de personnes ou d'organisations impliquées dans des activités en opposition avec les objectifs fixés par l'association.

(2) L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'année, le Conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

(3) Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil d'administration. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Art. 10. La modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 11. La dissolution et La liquidation. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs oeuvres luxembourgeoises de bienfaisance ou d'utilité publique, à désigner par l'assemblée générale.

NOM	PRENOM	SIGNATURES
Allard	René	
Antony	Lily	
Baumgarten	Alexandra	
Bichler	Andrée	
Bodson	René	
Boever	Ginette	
Boever	Eugène	par procuration Mme Boever-Kuborn Ernestine
Cales	Liliane	
Erpelding	Raymond	
Franck	Arno	
Jacobs	Marc	
Jans	Liliane	
Junk	Jacquot	
Kuborn	Ernestine	
Maertz	Monique	
Michels	Georges	
Rotink	Frans	
Schlechter	Fränz	
Schlechter	Josy	
Schmitz	Jean	
Schmitz	Benoît	
Schronen	Patrick	
Servé	Danièle	
te Braake	Agnes	par procuration M. Rotink Frans
Thinnes	Marie-Justine	
Turmes	Camille	
Wagener	Josée-Anne	
Wolter	Paul	
Wouters	Adrien	
Xhonneux	Detlef	

Reuler, le 12 avril 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013049573/203.

(130059234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Ascendum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 159.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050398/9.

(130062097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Les statuts coordonnés au 11 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013050371/11.

(130061974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Foodservice & Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 162.587.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050334/13.

(130060917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

XX ZW Investment Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.838.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050279/10.

(130061355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Tailor European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.171.

Les statuts coordonnés au 11 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013050943/11.

(130061816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroche, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013050919/12.

(130062106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Tee Shot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050946/9.

(130062096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Natural Resources Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.519.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Natural Resources Acquisition Corp., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 125389 (the Company).

II. By a written resolution of the Sole Shareholder validly adopted on 18 March 2013 and a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on 18 March 2013, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such resolutions have been duly performed.

III. It results from a certificate of the management of the Company dated the date hereof that the net asset value of the Company amounts to at least USD 20,000. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Natural Resources Acquisition S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Setting the share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

5. Confirmation of the current directors' mandate and acknowledgment of the composition of the board of managers of the Company

6. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

VI. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further DECLARES that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Natural Resources Acquisition S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the certificate of the management of the Company dated the date hereof confirming that the net asset value of the Company amounts to at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain those of the Company in their entirety, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities.

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The Shareholders further resolve to allocate the net asset value of the Company (i) to the share capital of the Company for an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and (ii) to the share premium account of the Company for the excess.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Natural Resources Acquisition S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may carry out any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into two million (2,000,000) shares, with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 11 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Art. 6. Shares. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolutions of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 General Principle

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The shareholders determine in accordance with these Articles how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.2 Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 15.2 and subject to any rule in addition to these as determined by these Articles:

- The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not

correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confirm, effective as of the date hereof, the mandate of Luis Armando Trillo, born on 27 March 1975 in Texas, U.S.A., residing at 1605 Plaza Central Ln. 79912, El Paso, Texas, U.S.A. as sole manager of the Company for an undetermined duration.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Resources Corporation, une société régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 132916,

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Natural Resources Acquisition Corp., une société régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 125389 (la Société).

II. Par une résolution écrite de l'Associé Unique valablement adoptée le 18 mars 2013 ainsi qu'une résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 18 mars 2013, la Société a décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Caïmans afin d'appliquer ces décisions ont été dûment accomplies.

III. Il ressort d'un certificat de la gestion de la Société daté des présentes que la valeur des actifs nets de la Société s'élève au moins à USD 20.000. Une copie dudit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Natural Resources Acquisition S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Etablissement du capital social de la Société;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence du fait que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois, soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

5. Confirmation du mandat des administrateurs actuels et prise d'acte de la composition du conseil de gérance de la Société;

6. Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

7. Divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique DÉCLARE par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Caïmans en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Natural Resources Acquisition S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'approuver le certificat de la gestion de la Société daté des présentes confirmant que la valeur des actifs nets de la Société s'élève à au moins vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours ses actifs et est toujours tenue par tous ses engagements et obligations.

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

L'Associé Unique décide par ailleurs d'affecter la valeur des actifs nets de la Société (i) au capital social de la Société pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour l'excédent.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Natural Resources Acquisition S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil de la Société. (le Conseil) Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à tout autre société. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut se livrer à aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes opérations, directement ou indirectement, qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 11 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque propriétaire ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Toutes les Parts Sociales sont sous formes nominatives, au nom d'une personne spécifique, et enregistrées dans les registres des associés sur base de l'article 185 de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

La rémunération du/des gérant(s) sera déterminée (le cas échéant) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués, pour des tâches spécifiques, à un (1) ou plusieurs agents, par le Conseil.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures en avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation à la réunion peut également être levée par un gérant, avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'un Conseil dûment convoqué et tenu et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Le gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être lue comme une référence au gérant unique, le cas échéant.

La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10 Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent pas, en raison de leur mandat, être tenus personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes aux présents Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels. L'exercice social commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil préparera le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du/ des gérant(s), et des associés envers la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises lorsque la loi le prévoit.

Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peut être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Principe général

Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Les associés décident, conformément aux présents Statuts, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.2. Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées pour autant qu'elles soient strictement conformes aux règles du présent article 15.2 et sous réserve de tout autre règle déterminée autre que ces Statuts:

- Le Conseil dispose d'une compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et pour permettre la distribution de ces dividendes intérimaires lorsqu'elles sont jugées appropriées et conformes à l'intérêt social de la Société.

- À cet égard, le Conseil est seul compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité d'une telle distribution, se basant sur la documentation et les principes contenus dans ces Statuts et sur tout accord éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés.

- De plus, la décision du Conseil doit être soutenue par les états financiers intérimaires de la Société datés de moins de deux mois à compter d'une telle décision du Conseil et montrer suffisamment de fonds disponibles pour être distribués à condition que le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et de toutes les sommes devant être allouées à la réserve requise par la Loi ou les Statuts.

- Enfin, la distribution de dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les états financiers intermédiaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant pour examiner ces états financiers intermédiaires afin de confirmer la somme disponible pour la distribution.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement à l'encontre des associés des dividendes qui leur ont été distribuées sans correspondre aux bénéfices effectivement réalisés par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à compter de la date de la distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Cinquième résolutions

L'Associé Unique DÉCIDE de confirmer, avec effet à la date des présentes, le mandat de Luis Armando Trillo, né le 27 mars 1975 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1605 Plaza Central Ln. 79912, El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013048056/588.

(130058455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

IT-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.364.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 avril 2013 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de IT-INVEST S.A. est transféré au:

23, rue Aldringen

L - 1118 Luxembourg

Luxembourg, le 15 avril 2013.

IT-INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013051771/14.

(130062769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Vita (Lux IV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.736,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.581.

Par résolutions prises en date du 26 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Laurent RICCI, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 27 mars 2013;

- nomination de Sébastien Cognoli, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 27 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051682/15.

(130062915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

White Seagull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat et vous prie de bien vouloir l'accepter.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Mirko LA ROCCA.

Référence de publication: 2013051697/10.

(130063339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Juwi bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3882 Schifflange, 24, rue Albert Wingert.
R.C.S. Luxembourg B 164.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050668/10.

(130061701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Jack of all Trading Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 171.753.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 9 Avril 2013 que:

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé de Gérant de la Société avec effet au 9 Avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Roland Beunis, né le 7 juillet 1970 à Veghel (Pays-Bas) et ayant son adresse au 61, Ala Blancaweg, AN-L-02, Curaçao, est nommé de Gérant de la Société avec effet au 9 Avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 Avril 2013.

Référence de publication: 2013050666/15.

(130062257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

1822 Et Suivants, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 176.563.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Loup PETIN, né le 18 janvier 1964 à Paris (France), domicilié professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

2) Monsieur Pascal LE GRAND, né le 24 novembre 1960 à Saint Michel en l'Herm (France), domicilié professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «1822 ET SUIVANTS».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le

développement de ces participations et la titrisation de risques liés directement ou indirectement à des projets de participations ou de créances, à d'autres biens, ou à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, droits et propriétés intellectuels ou brevets, marques, dénomination sociale, nom commercial, enseigne, nom de domaine, dessins et modèles, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces droits, affaires et brevets et tous éléments connexes.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties financières.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou à partir de trois gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17 heures, et pour la première fois en 2014 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Jean-Loup PETIN, prénommé, deux cent dix-sept actions	217
2. Monsieur Pascal LE GRAND, prénommé, quatre-vingt-treize actions	93
Total: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros 31.000,- € se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du Notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs délégués à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Loup PETIN, prénommé;

b) Monsieur Pascal LE GRAND, prénommé;

c) La société FCGS SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro B 532319803 avec siège social à Paris (F-75008) 5, rue d'Aguesseau; représentée par M. Jean Loup PETIN, prénommé; en tant que gérant-associé de la prédite société.

3. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué:

Monsieur Jean Loup PETIN, prénommé,

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Synthèses Financières SA, avec siège social à L-1466), 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 32.682.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Petin, Le Grand, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/16064. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013049031/155.

(130059176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Acca Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.699.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050403/13.

(130061759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Anagallis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.698.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050418/13.

(130061754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050643/10.

(130061653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Insitor Impact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 170.979.

Les statuts coordonnés au 10/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/04/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013050656/12.

(130061802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Fibie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 140.944.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Isabelle HAFFNER, responsable des ventes, née à Cernay (France) le 5 décembre 1963, demeurant à L-8533 Elvange, 82, haapt stroos, La comparante expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société "FIBIE S.A." avec siège social à L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.944, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 31 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2178 du 8 septembre 2008,

et dont le capital social est fixé à trente et un mille six cent euros (EUR 31.600,-), représenté par trois cent seize (316) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à 8, rue Théodore de Wacquant, Foetz, L-3899.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HAFFNER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/16080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048604/42.

(130058898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

CanCorpEurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 168.218.

Les statuts coordonnés au 11/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/04/2013.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013050471/12.

(130062320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Clara Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.265.

Les statuts coordonnés au 09/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/04/2013.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013050507/12.

(130061619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Matterhorn Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.826.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of April.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Matterhorn Midco & Cy S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.826, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 December 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 14 February 2012, number 393, page 18856. The articles have been amended pursuant to a notarial deed dated 19 September 2012, published in the Mémorial C dated 5 October 2012, number 2477, page 118856.

The meeting is presided by Mrs. Kitty WONG, private employee, with professional address in Belvaux in the chair, who appoints as secretary Mrs. Nadia WEYRICH, private employee, with professional address in Belvaux, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge the transfer of the single management share in the Company, from Matterhorn S.à r.l. to Matterhorn Midco S.à r.l. which occurred on the 4 of April 2013 under private seal.

2. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation accordingly.

3. To amend article 7.1 of the Company's articles of incorporation accordingly.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration

authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting acknowledges the transfer of the single management share in the Company, from Matterhorn S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.161, to Matterhorn Midco S.à r.l. a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, which occurred on the 4 of April 2013 under private seal.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall now be read as follows:

" 5.1. The capital is fixed at one hundred and fifty-two million two hundred and twenty-six thousand five hundred and twenty Swiss Franc (CHF 152,226,520.00) represented by one hundred and fifty-two million two hundred and twenty-six thousand five hundred and twenty (152,226,520) shares of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, divided into

(A) one hundred and fifty-two million two hundred and twenty-six thousand five hundred and nineteen (152,226,519) shares (the "Shares" or actions de commanditaires), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the "Management Share" or actions de commandité) owned by Matterhorn Midco S.à r.l.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 7.1 of the Company's articles of incorporation, which shall now be read as follows:

" 7.1. The Company shall be managed by Matterhorn Midco S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager")."

Whereof the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Matterhorn Midco & Cy S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.826, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 14 février 2012, numéro 393, page 18856. Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 19 septembre 2012, publié au Mémorial C du 5 octobre 2012, numéro 2477, page 118856.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Kitty WIONG, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Prendre en considération le transfert de l'action unique de commandité de la Société effectué par Matterhorn S.à r.l. en faveur de Matterhorn Midco S.à r.l. ayant eu lieu le 4 avril 2013 sous seing privé.

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Modifier l'article 7.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés prend note du transfert de l'action unique de commandité dans la Société effectuée par Matterhorn S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.161, en faveur de Matterhorn Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1-3. Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, ayant eu lieu le 4 avril 2013 sous seing privé.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de cent cinquante-deux millions deux cent vingt-six mille cinq cent vingt Francs Suisses (CHF 152.226.520,00) représenté par cent cinquante-deux millions deux cent vingt-six mille cinq cent vingt (152.226.520) actions chacune, réparties en:

(A) cent cinquante-deux millions deux cent vingt-six mille cinq dix-neuf (152.226.519) actions ordinaires (les «Actions» ou actions de commanditaires); et

(B) une (1) action de commandité Action de Commandité) détenue par Matterhorn Midco S.à r.l.

Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Actionnaire» devra être interprété conformément.»

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 7.1.** La Société sera administrée par Matterhorn Midco S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»)).

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. WONG, N. WEYRICH, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 avril 2013. Relation: EAC/2013/4686. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013048009/138.

(130058969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

KS&T Venture Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.770.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050696/13.

(130061743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

KS&T Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.723.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050697/13.

(130061740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

RT Holdings III WG (US), LP, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.
R.C.S. Luxembourg B 176.511.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of March.

Before Us Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WG Holdings III, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies, and

WG (US), LP, a limited partnership organized under the laws of Alabama, U.S.A., having its registered office at 2703 E. Avalon Avenue, Muscle Shoals, Alabama, 35661, U.S.A., registered with Daniel Rosser, Judge of Probate for Colbert County, State of Alabama, under Volume 2013, Page 2489,

both here represented by Solange Wolter, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal,

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles governing a limited partnership (société en commandite simple) which is hereby created.

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among WG (US), LP, being the general partner (gérant commandité) (the General Partner) and WG HOLDINGS III, S.à r.l., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and all those persons or entities who may become partners of the Company in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name "RT Holdings III WG (US), LP" (the Company), governed by the present articles (the Articles) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s).

2.4. In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

3.2. The life of the Company does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to real estate or movable property, which are directly or indirectly connected with the Company's object.

4.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed and issued capital of the Company is set at two euro (EUR 2) integrally paid up, represented by one (1) unit of one euro (EUR 1) held by the General Partner (the Unit(s) of the General Partner(s)), and (1) unit of one euro (EUR 1) held by the Limited Partner (the Unit(s) of the Limited Partner(s), and together with the Unit of the General Partner, the Units).

5.2. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of the partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. The Company recognises only one holder per Unit; in case a Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Unit until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

6.2. The Units of the Limited Partner are freely transferable among the partners to the extent that there is at all time one (1) General Partner and one (1) Limited Partner of the Company.

6.3. The Units are transferable to non-partners provided such transfer has been authorized by all the non-selling partner(s).

6.4. The transfer of Units will only be binding upon the Company following a notification to or acceptance by the Company of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Form of Units - Partners' register.

7.1. Units are and will remain in registered form.

7.2. A partners' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each partner who so requires.

Art. 8. Liability of Partners of the Company.

- 8.1. The Limited Partner(s) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.
8.2. The General Partner(s)'s liability shall be unlimited.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall exclusively be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of by the assets of the Company.

9.2. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of partners.

9.3. The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Company all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 10. Delegation of powers.

10.1. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks, provided that no such sub-delegation will be made to a Limited Partner, and such sub-delegation be documented in a power of attorney issued by the General Partner. The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

10.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 10.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 11. Auditor. The Company may appoint, and shall do so in the cases provided by the Law, an auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of partners for a renewable term which may not exceed six years. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of partners.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner, or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 10.1. of these Articles.

Art. 13. No remuneration of the General Partner(s). The General Partner(s) and the officers or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Company for their duties.

IV. General meetings of partners

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1. Each Unit entitles to one vote in general meetings of partners.

14.2. Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of partners.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. The partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

15.2. If all the partners are present or represented at a general meeting of partners, the convening notices may be waived in writing.

15.3. Subject to article 15.5. of these Articles, resolutions at general meetings of partners shall be passed validly by a simple majority of partners present or represented at the meeting.

15.4. Notwithstanding article 15.3. of these Articles, the general meeting of partners cannot validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

15.5. Any general meeting of partners convened to amend any provision of these Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If this quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the attendance at the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. At both meetings, resolutions will be passed by a simple majority of those present or represented, to the extent that such majority includes the consent of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

15.6. Decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits

Art. 16. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 17. Accounting Year.

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

17.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Company.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. Each year, the holder(s) of Unit(s) of the General Partner(s) are entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Unit(s) of the Limited Partner(s), to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed preferential cash dividend (the Limited Partner Preference Dividend) of one hundred euro (EUR 100), the latter amount being increased by any unpaid Limited Partner Preference Dividend and reduced by any return of capital. The holder(s) of Unit(s) of the General Partner(s) shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Limited Partner Preference Dividend.

18.2. Each year, the holder(s) of Unit(s) of the Limited Partner(s) are entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Limited Partner Preference Dividend.

18.3. The General Partner(s) determine(s) how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Art. 19. Interim distribution. The general meeting of the partners may unanimously decide to distribute Company profits by way of interim distribution periods before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the General Partner, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

Art. 20. Amendments to the Articles of the Company. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of the partners, subject to the quorum and majority requirements provided by these Articles, and subject to the consent of the General Partner.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution - Liquidation.

22.1. In the event of dissolution of the Company for any reason and at any time whatsoever, the liquidation will be carried out by the General Partner(s) or by one or several liquidator(s) appointed by the General Partner(s).

22.2. Such general meeting of partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Allocation of the liquidation surplus. After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be attributed as follows:

- the holder(s) of Unit(s) of the General Partner(s) are entitled, in priority to the attribution of proceeds of the liquidation to the holders of Unit(s) of the Limited Partner(s), to receive a fixed preferential amount of money (the Limited Partner Preference Liquidation Amount) of one hundred euro (EUR 100). The holder(s) of Unit(s) of the General Partner(s) shall not be entitled to receive any additional proceeds of the liquidation of the Company paid in excess of the Limited Partner Preference Liquidation Amount;

- the holder(s) of Unit(s) of the Limited Partner(s) are entitled to receive any proceeds of the liquidation of the Company remaining after the payment of the Limited Partner Preference Liquidation Amount.

VII. General provisions

Art. 24. Application of the Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Subscription and Payment

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the two (2) Units issued by the Company as follows:

1. WG (US), LP subscribes to one (1) Unit of the General Partner(s) and pay it by a contribution in cash in an aggregate amount of one euro (EUR 1) to be allocated to the capital account of the Company;

and

2. WG Holdings III subscribes to one (1) Unit of the Limited Partner(s) and pay it by a contribution in cash in an aggregate amount of one euro (EUR 1) to be allocated to the capital account of the Company.

The notary has received evidence of the payments in cash referred to in items 1. and 2. above.

Transitory provision

By way of derogation of article 17.1. of these Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the these Articles to 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present Articles are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary meeting of the partners

Immediately following the creation of the Company, the partners resolved to set the Company's registered office at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am zwanzigsten März.

Sind vor Uns, Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIENEN:

WG Holdings III, eine Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, und

WG (US), LP, eine beschränkte Partnerschaft, organisiert laut Gesetz von Alabama, U.S.A., mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 2703 E. Avalon Avenue, Muscle Shoals, Alabama, 35661, U.S.A., eingetragen bei Daniel Rosser, Nachlassrichter Colbert County, Staat Alabama, unter Volumen 2013, Seite 2489,

beide vertreten durch Solange Wolter, Angestellte, mit professioneller Adresse in Luxemburg, aufgrund von Vollmachten unter Privatschrift.

Die besagten Vollmachten, nachdem sie ne varietur durch die Vollmachtträger, die im Namen der erscheinenden Parteien handeln, und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, bleiben in der Anlage dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung.

Die erscheinenden Parteien, die wie oben vertreten sind, haben den unterzeichneten Notar gebeten, wie folgt die Artikel der Satzungen einer beschränkten Partnerschaft (einfache Kommanditengesellschaft), die hierdurch gegründet wird, aufzustellen.

I. Name - Gesellschaftssitz - Dauer - Gegenstand

Art. 1. Name. Zwischen WG (US), LP, dem allgemeinen Partner (Kommanditenverwalter) (hiernach der Kommanditengesellschafter) und WG HOLDINGS III, S.à r.l., der Kommanditenpartner (der Kommanditär) und allen Personen oder Einheiten, die in der Zukunft Partner der Gesellschaft werden können, gibt es eine Kommanditenpartnerschaft (einfache Kommanditengesellschaft) unter dem Namen "RT Holdings III WG (US), LP" (die Gesellschaft), für die die vorliegenden Satzungen (die Satzungen) und die Luxemburger Gesetze, insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über gewerbliche Gesellschaften, wie abgeändert (das Gesetz), gelten.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der eingetragene Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2.2. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der Gemeinde Luxemburg oder an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg durch Entscheidung des(der) Kommanditengesellschafter(s) verlegt werden.

2.3. Zweigstellen oder Filialen können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch Entscheidung des (der) Kommanditengesellschafter(s) gegründet werden.

2.4. Wenn der (die) Kommanditengesellschafter bestimmt(en), dass sich außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen ergeben haben oder bevorstehen oder wahrscheinlich bevorstehen werden, die sich auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder auf die Kommunikationsmittel mit diesem Gesellschaftssitz auswirken können, kann der Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis diese anormalen Umstände ein Ende finden; diese zeitweiligen Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Partnerschaft bleiben werden.

Art. 3. Dauer.

3.1. Die Gesellschaft wird für unbeschränkte Dauer gegründet.

3.2. Die Laufzeit der Gesellschaft wird nicht durch Kündigung, Auflösung oder Konkurs oder Insolvenz des Kommanditengesellschafters oder bei mehreren Gesellschaftern, durch einen der Kommanditengesellschafter beendet.

Art. 4. Gegenstand.

4.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen in Luxemburg oder im Ausland an Gesellschaften oder Unternehmen in jeder Form und die Verwaltung solcher Beteiligung. Das Unternehmen kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder auf jede andere Weise Aktien, Anteile oder andere Beteiligungssicherheiten, Anleihen, Obligationen, Einlagenzertifikate und anderen Schuldinstrumenten und ganz allgemeine jede Bürgschaften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Einheiten ausgegeben werden, erwerben. Sie kann sich an der Gründung, der Entwicklung, der Verwaltung und der Kontrolle von allen Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Sie kann ferner in den Erwerb und die Verwaltung eines Portfolios oder Patente und/oder anderen Urheberrechte jeglicher Art oder jeglichen Ursprungs investieren.

4.2. Die Gesellschaft kann in jeder Form bis auf Ausnahme eines öffentlichen Angebotes leihen. Sie kann allein über private Anlagen Scheine, Anleihen und Schuldscheine und jede Art der Schuld und/oder Wertpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Gelder ausleihen, einschließlich durch die Vergabe von Darlehen und/oder der Ausgabe von Schuldbürgschaften an die Tochtergesellschaften, Filialen oder andere Gesellschaften. Sie kann auch Garantien geben und Bürgschaften für Drittparteien gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochtergesellschaften, Filialen und anderen Gesellschaften zu verbürgen. Die Gesellschaft kann ferner das gesamte oder einen Teil des Vermögens verpfänden, übertragen, belasten oder anders eine Bürgschaft darüber einrichten.

4.3. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Techniken und Instrumente bzgl. dieser Investitionen für den Zweck der effizienten Verwaltung nutzen, einschließlich Techniken und Instrumente, die die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken schützen.

4.4. Die Gesellschaft kann jede gewerblichen oder finanziellen Transaktionen hinsichtlich Immobilien oder beweglichen Gütern, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftsziel verbunden sind, durchführen.

4.5. Die oben festgehaltene Beschreibung wird im weitesten Sinne verstanden und die oben stehende Auflistung ist nicht beschränkend.

II. Kapital - Einheiten

Art. 5. Kapital.

5.1. Das gezeichnete und ausgegebene Kapital der Gesellschaft besteht aus zwei Euro (EUR 2), die vollständig eingezahlt sind, vertreten durch eine (1) Einheit von einem Euro (EUR 1), die vom Kommanditengesellschafter gehalten wird (die Einheit(en) des Kommanditengesellschafters), und (1) Einheit von einem Euro (EUR 1) des Kommanditären (die Einheit(en) des Kommanditär, und zusammen mit der Einheit des Kommanditengesellschafters, die Einheiten).

5.2. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft kann durch Entscheidung der Generalversammlung der Partner, die wie zur Satzungsänderung entscheiden, erhöht oder reduziert werden.

Art. 6. Transfer von Einheiten.

6.1. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Einheit an; wenn eine Einheit von mehr als einer Person gehalten wird, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller mit dieser Einheit verbundenen Rechte aufzuheben, bis eine Person von den gemeinsamen Inhabern als einziger Inhaber gegenüber der Gesellschaft ernannt oder benannt wurde.

6.2. Die Einheiten des Kommanditär können frei unter den Partnern verteilt werden, insofern es jederzeit einen (1) Kommanditengesellschafter und einen (1) Kommanditär der Gesellschaft gibt.

6.3. Die Einheiten können an Nicht-Partner übertragen werden, wenn dieser Transfer von allen nicht verkaufenden Partner genehmigt wird.

6.4. Der Transfer der Einheiten ist für die Gesellschaft nur verbindlich, wenn eine Mitteilung oder die Annahme der Gesellschaft des Transfers laut Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches vorliegt.

Art. 7. Form der Einheiten - Verzeichnis der Partner.

7.1. Die Einheiten sind und bleiben eingetragen.

7.2. Das Partnerverzeichnis wird am Gesellschaftssitz der Gesellschaft gehalten und kann von jedem Partner, der dies erfordert, eingesehen werden.

Art. 8. Haftbarkeit der Partner der Gesellschaft.

8.1. Die Kommanditäre sind nur für den Betrag ihres Kapitalbeitrages in der Gesellschaft haftbar.

8.2. Die Haftbarkeit des Kommanditengesellschafters sollte unbeschränkt sein.

III. Verwaltung - Befugnisübertragung - Rechnungsprüfer - Vertretung

Art. 9. Verwaltung.

9.1. Die Gesellschaft wird exklusiv von einem oder mehreren Kommanditengesellschaftern verwaltet, die persönlich, gemeinsam und einzeln mit der Gesellschaft für alle Verbindlichkeiten, die nicht vom Vermögen der Gesellschaft gedeckt werden können, haftbar sind.

9.2. Der Kommanditengesellschafter ist mit den weitesten Zuständigkeiten ausgestattet, um alle Handlungen der Verwaltung und Bestimmungen im Interesse der Gesellschaft durchzuführen, die nicht ausdrücklich vom Gesetz oder den vorliegenden Satzungen der Generalversammlung der Partner vorbehalten sind.

9.3. Der Kommanditengesellschafter hat die volle Zuständigkeit, für die Gesellschaft alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die dem Gesellschaftsziel entsprechen.

9.4. Bei mehreren Kommanditengesellschaftern wird eine Entscheidung der Kommanditengesellschafter rechtsgültig getroffen, wenn sie von der Mehrheit der Kommanditengesellschafter angenommen wird.

Art. 10. Befugnisübertragung.

10.1. Der Kommanditengesellschafter kann jederzeit einen oder mehrere ad hoc Agenten ernennen, um spezifische Aufgaben zu übernehmen, insofern eine solche Übertragung nicht an einen Kommanditären erfolgt und dass eine solche Übertragung in einer Vollmacht des Kommanditengesellschafters festgehalten wird. Der Kommanditengesellschafter bestimmt die Vollmachten und die Vergütung (wenn überhaupt) dieser Agenten, die Dauer der Vertretungszeit und alle anderen bedeutenden Bedingungen des Agentenvertrages. Der (die) so ernannte Agent(en) können auf jeden Fall ad nutum durch Entscheidung des(der) Kommanditengesellschafters(s) widerrufen werden.

10.2. Die Ernennung von Agenten laut Artikel 10.1 oben hat keine Auswirkungen auf die unbeschränkte Haftbarkeit des Kommanditengesellschafters.

Art. 11. Rechnungsprüfer. Die Gesellschaft kann und muss, wenn dies vom Gesetz vorgesehen wird, einen Rechnungsprüfer ernennen. Der Rechnungsprüfer wird von der Generalversammlung der Partner für eine erneuerbare Zeit von nicht mehr als sechs Jahren ernannt. Das Mandat des Rechnungsprüfers kann ad nutum von der Generalversammlung beendet werden.

Art. 12. Vertretung. Die Gesellschaft wird von der alleinigen Unterschrift des Kommanditengesellschafters gebunden, oder bei mehreren Kommanditengesellschaftern, jedem Gesellschafter, oder von einer alleinigen Unterschrift jeder Person, welcher die Vollmacht im Namen der Gesellschaft rechtmäßig übertragen wurde, vom (von den) Kommanditengesellschafter(n) laut Artikel 10.1 dieser Satzungen übertragen wurde.

Art. 13. Keine Vergütung des (der) Kommanditengesellschafters(s). Der(die) Kommanditengesellschafter und die Angestellten oder Mitarbeiter des(der) Kommanditengesellschafters(s) erhalten keine Vergütung von der Gesellschaft für ihre Aufgaben.

IV. Generalversammlung der Partner

Art. 14. Vollmachten und Stimmrechte.

14.1. Jede Einheit gibt Anrecht auf eine Stimme bei der Generalversammlung der Partner.

14.2. Jeder Partner kann jeder Person oder Einheit als ihren Vollmachtsträger entsprechend einer Vollmacht per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail ernennen, um ihn bei der Generalversammlung zu vertreten.

Art. 15. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

15.1. Die Partner treffen sich so oft wie nötig auf Einladung des Kommanditengesellschafters, oder bei mehreren Gesellschaftern, von jedem Kommanditengesellschafter, mindestens fünf Tage per schriftlicher Einladung. Die Generalversammlung der Partner wird an einem Ort abgehalten, der in der Einladung bestimmt wird.

15.2. Wenn alle Partner bei der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, kann schriftlich auf die Einladung verzichtet werden.

15.3. Laut Artikel 15.5 dieser Satzungen gelten Beschlüsse bei der Generalversammlung als rechtskräftig, wenn sie von einer einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Partner bei der Sitzung verabschiedet wurden.

15.4. Ungeachtet Artikel 15.3. dieser Satzungen kann die Generalversammlung der Partner nicht rechtskräftig beschließen, wenn der Kommanditengesellschafter, oder bei mehreren Gesellschaftern jeder Kommanditengesellschafter nicht anwesend oder vertreten ist.

15.5. Jede Generalversammlung der Partner, die einberufen wurde, um diese Satzungen abzuändern, kann nicht rechtskräftig beschließen, wenn nicht mindestens die Hälfte der offenen Einheiten anwesend oder vertreten ist und die Tagesordnung die vorgeschlagenen Abänderungen dieser Satzungen nicht festhält. Wird diese Beschlussfähigkeitsbedingung nicht erfüllt, kann eine zweite Generalversammlung per Einschreiben, bestätigt per Stempel, mit dem Datum des

Versandes an die Adresse jedes Partners, einberufen werden. Eine solche Einladung enthält die Tagesordnung und gibt das Datum und die Anwesenheit bei der letzten Generalversammlung der Partner an. Die zweite Generalversammlung beschließt rechtskräftig unabhängig vom Verhältnis der vertretenen Einheiten. Bei beiden Sitzungen werden Beschlüsse durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Partner verabschiedet, wobei eine solche Mehrheit das Einverständnis des Kommanditengesellschafters, oder bei mehreren Gesellschaftern, jedes Kommanditengesellschafters enthält.

15.6. Beschlüsse der Partner können durch Rundschreiben ergriffen werden, wobei der Text dieses Schreibens an alle Partner entweder im Original oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Partner halten ihre Stimme durch Unterzeichnung des Rundschreibens fest.

V. Jährliche Generalversammlung - Rechnungen - Zuweisung der Gewinne

Art. 16. Jährliche Generalversammlung. Eine jährliche Generalversammlung der Partner, bei welcher der Finanzbericht verabschiedet wird, wird jedes Jahr innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des Geschäftsjahres am Gesellschaftssitz der Gesellschaft oder an jedem anderen Ort, der in der Einladung festgehalten wird, abgehalten.

Art. 17. Geschäftsjahr.

17.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jedes Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember.

17.2. Jedes Jahr stellt der Kommanditengeschafter eine Bestandsaufnahme auf und bereitet entsprechend Gesetz den Finanzbericht der Gesellschaft vor.

Art. 18. Zuweisung der Gewinne.

18.1. Jedes Jahr haben die Inhaber der Einheit(en) des(der) Kommanditengeschafter(s), vorrangig vor der Auszahlung von Dividenden an die Inhaber der Einheit(en) der Kommanditäre, Anrecht auf eine Auszahlung aus den Gewinnen der Gesellschaft, die zur Verteilung verfügbar sind, durch eine feste bevorzugte flüssige Dividende (die Kommanditäre vorzugsdividende) von hundert Euro (EUR 100), wobei dieser Betrag durch eine nicht gezahlte Kommanditäre vorzugsdividende erhöht und durch eine Kapitalrückzahlung reduziert werden kann. Die Inhaber von Einheit(en) der Kommanditengeschafter haben keinen Anspruch auf Beteiligung in der Verteilung der Dividenden, die zuzüglich zu den beschränkten Kommanditäre vorzugsdividenden ausgezahlt werden.

18.2. Jedes Jahr haben die Inhaber von Einheit(en) der Kommanditäre Anspruch auf Beteiligung in der Verteilung der Dividenden, die zuzüglich zu den beschränkten Kommanditäre vorzugsdividenden ausgezahlt werden.

18.3. Der/Die Kommanditengeschafter bestimmt (en), wie die Bilanz der jährlichen Nettogewinne verteilt wird. Er kann eine solche Bilanz für die Auszahlung einer Dividende vorsehen, eine solche Bilanz den Rücklagen zuweisen und übertragen.

Art. 19. Zwischenausschüttung. Die Generalversammlung der Partner kann einstimmig beschließen, die Gesellschaftsgewinne durch eine Zwischenausschüttung vor Ende des laufenden Geschäftsjahres zu verteilen, auf der Grundlage einer Kontenabrechnung, die vom Kommanditengeschafter vorbereitet wird, in der gezeigt wird, dass für eine solche Verteilung ausreichend Mittel verfügbar sind, wobei verstanden wird, dass der zu verteilende Betrag nicht die Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres übersteigen können, zuzüglich übertragener Gewinne und verteilter Rücklagen, aber abzüglich der übertragenen Verluste.

Art. 20. Abänderungen der Gesellschaftssatzungen. Die vorliegenden Satzungen können jederzeit durch eine Generalversammlung der Partner unter Einhaltung der Beschlussfähigkeits- und Mehrheitsbedingungen laut dieser Satzungen, und unter Vorbehalt des Einverständnisses des Kommanditengesellschafters abgeändert werden.

VI. Auflösung - Abwicklung

Art. 22. Auflösung - Abwicklung.

22.1. Bei Auflösung der Gesellschaft aus irgend einem Grund und zu jeder Zeit wird die Abwicklung durch den(die) Kommanditengeschafter oder durch einen oder mehrere vom Kommanditengesellschaften benannte(n) Liquidatoren vorgenommen.

22.2. Eine solche Generalversammlung der Partner bestimmt auch die Vollmachten und die Vergütung des (der) Liquidators (en).

Art. 23. Zuweisung des Abwicklungsüberschusses. Nach Zahlung aller Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder Hinterlegung aller Gelder zu diesem Zweck wird der Überschuss wie folgt zugewiesen:

- der Inhaber der Einheit des Kommanditengesellschafters erhält vor der Zuweisung der Erträge der Abwicklung an die Inhaber von Einheiten der Kommanditäre, einen festen bevorzugten Geldbetrag (der Kommanditäre vorzugsbetrag) von hundert Euro (EUR 100). Die Inhaber von Einheit(en) der Kommanditengeschafter haben keinen Anspruch auf zusätzliche Erträge der Abwicklung der Gesellschaft, die zuzüglich zum Kommanditäre vorzugsabwicklungsbetrag ausgezahlt werden.

- die Inhaber von Einheiten der Kommanditäre erhalten alle Erträge der Abwicklung der Gesellschaft, die nach der Zahlung des Kommanditäre vorzugsabwicklungsbetrages bleiben.

VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 24. Gültiges Gesetz. Für alle von diesen Satzungen festgehaltenen Angelegenheiten gelten die Gesetze des Großherzogtums von Luxemburg und ganz besonders das Gesetz.

Zeichnung und Zahlung

Die erscheinenden Parteien, hier vertreten wie oben, erklären, die zwei (2) Einheiten der Gesellschaft wie folgt zu zeichnen:

1. WG (US), LP zeichnet eine (1) Einheit des Kommanditengesellschafters und zahlt durch Barzahlung eines vereinbarten Betrages von einem Euro (EUR 1), der auf das Kapitalkonto der Gesellschaft eingezahlt wird.

und

2. WG Holdings III zeichnet eine (1) Einheit des Kommanditären und zahlt durch Barzahlung eines vereinbarten Betrages von einem Euro (EUR 1), der auf das Kapitalkonto der Gesellschaft gezahlt wird,

Der Notar hat den Beweis der Zahlungen in Bar laut Punkt 1 und 2 oben erhalten.

Vorläufige Bestimmung

Abweichend von Artikel 17.1. dieser Satzungen beginnt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft ab dem Datum dieser Satzungen bis zum 31. Dezember 2013.

Kostenveranschlagung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von der Gesellschaft infolge der vorliegenden Satzungen getragen werden müssen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) veranschlagt.

Ausserordentliche Versammlung der Partner

Unverzüglich nach der Gesellschaftsgründung haben die Partner beschlossen, den Gesellschaftssitz in 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxemburg festzuhalten.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erscheinenden Parteien die vorliegende Urkunde auf Englisch aufgestellt wurde, gefolgt von einer deutschen Version. Auf Anfrage der gleichen erscheinenden Parteien gilt im Fall der Unterschiede zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text als rechtskräftig.

WORÜBER URKUNDE, aufgestellt durch Notar in Luxemburg, an dem Tag, der zu Beginn des Dokumentes genannt wird.

Die Urkunde wurde den Vertretern der erscheinenden Parteien vorgelesen und von den letzten mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14615. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 8. April 2013.

Référence de publication: 2013048144/446.

(130058382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

FS Management 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.297.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050602/14.

(130061755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

FS TM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 169.162.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013050603/14.

(130061763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.007.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013050628/13.

(130061751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. LB Global Funds).**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechszwanzigsten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable") "LB Global Funds", mit Sitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 137.245, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 842 vom 7. April 2008.

Die Versammlung wird um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herr Philipp Graf, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Protokollführerin Frau Annick Braquet, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben registriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladungen mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, veröffentlicht:

- im Memorial C, vom 23. Februar 2013 und vom 11. März 2013

- in den Tageszeitungen Luxemburger Wort und Tageblatt vom 23. Februar 2013 und vom 11. März 2013.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung des Sitzes der Gesellschaft von der Adresse 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach an die Adresse 3, rue des Labours, L-1912 Luxemburg mit Wirkung zum 1. April 2013.

2. Änderung von Artikel 2 der Satzung von

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Munsbach (Gemeinde Schuttrange), Großherzogtum Luxemburg." zu

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg."

3. Änderung des Namens der Gesellschaft und entsprechende Änderung der Satzung.

4. Änderung der Namen der Teilfonds der Gesellschaft.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 917.938 sich im Umlauf befindenden Aktien, 1 Aktie anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Der Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 20. Februar 2013 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung des Sitzes der Gesellschaft von der Adresse 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach an die Adresse 3, rue des Labours, L-1912 Luxemburg mit Wirkung zum 1. April 2013.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern mit Wirkung zum 1. April 2013:

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg".

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der Gemeinde Luxemburg, auf Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden (keinesfalls indessen in den Vereinigten Staaten von Amerika, ihren Territorien oder Besitztümern).

Sofern der Verwaltungsrat die Feststellung trifft, dass außergewöhnliche politische oder kriegerische Ereignisse stattgefunden haben oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation mit Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Sitz zeitweilig und bis zur völligen Normalisierung der Lage in das Ausland verlagert werden; solche provisorischen Maßnahmen werden auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft keinen Einfluss haben; die Gesellschaft wird eine Luxemburger Gesellschaft bleiben.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in Global Funds abzuändern und Artikel 1 der Satzung dementsprechend wie folgt abzuändern:

Art. 1. Name und Rechtsform. Es besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("Société d'Investissement à Capital Variable" SICAV) gemäß Teil II des abgeänderten Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen ("Gesetz vom 20. Dezember 2002") unter dem Namen Global Funds ("Gesellschaft").

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Namen der Teilfonds der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

LB Global Funds - Global Chance wird umbenannt in Global Funds-Rendite

LB Global Funds - Global Growth wird umbenannt in Global Funds-Wachstum

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GRAF, A. BRAQUET, S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15261. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxembourg, den 15. April 2013.

Référence de publication: 2013047993/81.

(130058915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Osead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013050808/12.

(130062323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.186.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire ainsi qu'une augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050811/14.

(130061750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Noetrib Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050784/10.

(130062027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

CCP III UK Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.351.

Rectificatif du dépôt L130031500 déposé le 21/02/2013

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP III UK Shopping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-161.351 (the Company).

The Company was incorporated on June 3, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1899, on August 18, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended and restated for the last time on December 27, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, registered with Luxembourg AC under reference LAC/2013/490, on January 3rd, 2013 and with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under reference L130031500, on February 21, 2013 (the Initial Notarial Deed).

There appeared:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Rectification of the allocation of the contribution in cash made by the Sole Shareholder in the Company, as enacted in the Initial Notarial Deed, between the share capital and the share premium account of Company, which shall henceforth read as follows:

- fifty pounds (GBP 50.-) to be allocated to the share capital of the Company; and
- two pennies (GBP 0.02) to be allocated to the share premium account of the Company.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the rectification to the allocation of the contribution in cash adopted in item 1. here above; and

3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to rectify the allocation of the contribution in cash made by the Sole Shareholder in the Company, as enacted in the fourth resolution of the Initial Notarial Deed, between the share capital and the share premium account of Company, which shall henceforth read as follows:

- fifty pounds (GBP 50.-) to be allocated to the share capital of the Company; and
- two pennies (GBP 0.02) to be allocated to the share premium account of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred fifty Pound Sterling (GBP 12,550.-), represented by:

(i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up,

(ii) one (1) Class B-1 ordinary share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, subscribed and fully paid-up,

(iii) one (1) Class C-1 ordinary share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01), subscribed and fully paid-up,

(iv) nine hundred ninety-eight (998) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and

(v) one (1) Class B-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01), subscribed and fully paid-up, and

(vi) one (1) Class C-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) subscribed and fully paid-up, subscribed and fully paid-up,

(vii) one thousand (1,000) Class A-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up,

(viii) one thousand (1,000) Class A-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up,

(ix) one thousand (1,000) Class A-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and

(x) one thousand (1,000) Class A-6 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the rectification to the allocation of the contribution in cash adopted in the first resolution here above, which shall read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred fifty Pound Sterling (GBP 12,550.-) and is represented by:

(i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) one (1) Class B-1 ordinary share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class B-1 Share), subscribed and fully paid-up,

(iii) one (1) Class C-1 ordinary share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class C1 Share, and together with the Class A-1 Shares and the Class B-1 Share, the Ordinary Shares), subscribed and fully paid-up,

(iv) nine hundred ninety-eight (998) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(v) one (1) Class B-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class B-2 Share), subscribed and fully paid-up, and

(vi) one (1) Class C-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) subscribed and fully paid-up (the Class C-2 Share and together with the Class A-2 Shares and the Class B-2 Shares the Class 2 Redeemable Shares), subscribed and fully paid-up,

(vii) one thousand (1,000) Class A-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-3 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(viii) one thousand (1,000) Class A-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-4 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ix) one thousand (1,000) Class A-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-5 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(x) one thousand (1,000) Class A-6 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-6 Shares and, together with the Class 2 Redeemable Shares, the Class A-3 Shares, the Class A-4 Shares and the Class A-5 Shares, the Redeemable Shares), all subscribed and fully paid-up,

each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the update in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP III UK Shopping S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.351 (la Société).

La Société a été constituée le 3 juin 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1899, le 18 août 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2012, suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistré à Luxembourg AC sous la référence LAC/2013/490 le 3 janvier 2013 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130031500 le 21 février 2013 (l'Acte Notarié Initial).

A comparu:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Rectification de la répartition de l'apport en numéraire fait par l'Associé Unique à la Société, tel qu'acter dans l'Acte Notarié Initial, entre le capital social et le compte de prime d'émission de la Société, qui doit être lu comme suit:

- cinquante livre sterling (GBP 50.-) à allouer au capital social de la Société; et
- deux pennies (GBP 0.02) à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la rectification fait à la répartition de l'apport en numéraire tel que décidée au point 1 ci-dessus de l'agenda;

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de rectifier la répartition de l'apport en numéraire fait par l'Associé Unique à la Société, tel qu'acter dans l'Acte Notarié Initial, entre le capital social et le compte de prime d'émission de la Société, qui doit être lu comme suit:

- cinquante livre sterling (GBP 50.-) à allouer au capital social de la Société; et
- deux pennies (GBP 0.02) à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent livre sterling (GBP 12,500.-) représenté comme suit:

(i) un million deux cent quatre-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1,249,998) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

(ii) une (1) part sociale ordinaire de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée,

(iii) une (1) part sociale ordinaire de classe C-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée,

(iv) neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

(v) une (1) part sociale obligatoirement remboursable de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée,

(vi) une (1) part sociale obligatoirement remboursable de classe C-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée,

(vii) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

(viii) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

(ix) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et

(x) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-6 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la rectification fait à la répartition de l'apport en numéraire tel que décidée à la résolution 1 ci-dessus, devant être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante livres sterling (GBP 12,550) est représenté par:

(i) un million deux cent quatre-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1,249,998) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1),

(ii) une (1) part sociale ordinaire de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée

(la Part Sociale B-1),

(iii) une (1) part sociale ordinaire de classe C-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale C-1, et ensemble avec les Parts Sociales A-1 et la Part Sociale B-1, les Parts Sociales Ordinaires),

(iv) neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2),

(v) une (1) part sociale obligatoirement remboursable de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale B-2),

(vi) une (1) part sociale obligatoirement remboursable de classe C-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale C-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2 et la Part Sociale B-2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 2),

(vii) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-3),

(viii) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-4),

(ix) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-5),

(x) mille (1,000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-6 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-6, et ensemble avec les Parts Sociales Remboursables de Classe 2, les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales A-5 et les Parts Sociales A-6, les Parts Sociales Remboursables),

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la mise à jour du registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15703. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047775/234.

(130058486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**Lux Insulation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIH Theta Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.915.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050706/14.

(130061771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

KS&T Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.722.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050695/13.

(130061744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Immostone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 17, Finsterhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.545.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Jérémie TINELLI, agent immobilier, né à Luxembourg le 19 octobre 1985, demeurant à L-7525 Mersch, 62B, rue de Colmar-Berg.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMOSTONE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Redange/Attert.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, l'administration de biens - syndic ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

Elle a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le commerce de tous produits, marchandises et de services.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou d'autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

Elle pourra recevoir des acomptes sur dividendes.

La société pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans toutes société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Jérémie TINELLI, agent immobilier, né à Luxembourg le 19 octobre 1985, demeurant à L-7525 Mersch, 62B, rue de Colmar-Berg.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8540 Ospern, 17, rue du Finsterhof.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jérémie TINELLI, agent immobilier, né à Luxembourg le 19 octobre 1985, demeurant à L-7525 Mersch, 62B, rue de Colmar-Berg.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant,

connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tinelli et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 14 mars 2013. Relation EAC/2013/3527. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013047935/81.

(130058847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 552.175,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

—
EXTRAIT

En date du 17 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050880/15.

(130062264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Becky S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

—
L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mark HOLDEN
- Monsieur Jean HOFFMANN
- Monsieur Marc KOEUNE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013051148/16.

(130062832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Coiffure de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 160.193.

—
Résolution d'associé du 15 avril 2013

En date du 15 avril 2013, les associés de la société COIFFURE DE LUX S.à r.l., à savoir

- Madame Maria DE FATIMA SANTOS avec 30 parts sociales
- Monsieur Daniel LOPES avec 25 parts sociales
- Monsieur Lino Alberto SEMEDO VARELA avec 15 parts sociales
- Madame Claudia Mendez Vaz avec 30 parts sociales

se sont réunis au siège de la société pour prendre les résolutions suivantes:

Ordre du Jour

- Révocation du gérant administrative
- Nomination d'un nouveau gérant administrative

64319

1^{ère} Résolution

Les associés décident de révoquer Madame Maria Teresa DOS REIS comme gérant administrative de la société.

2^{ème} et dernière résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée Madame Claudia MENDEZ VAZ, demeurant à D-66693 Orscholz, 50, Zur Grosswies, comme gérant administrative de la société.

Maria DE FATIMA SANTOS / Daniel LOPES / Lino Alberto SEMEDO VARELA / Claudia MENDEZ VAZ.

Référence de publication: 2013051230/23.

(130062742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

European Generating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.525.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Damaso, en tant que Gérant, avec effet au 4 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant que Gérant, avec effet au 20 mars 2013:

- Mr. Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972, à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle à 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau Gérant de la société avec effet au 20 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants

Monsieur Franklin Louis Weidema

Monsieur Pieter Gerardus Cornelius van Tol

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Temmes Financial Services Limited

Référence de publication: 2013051276/24.

(130063114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

L'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2013 a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2012, la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147570.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE

Société anonyme

Référence de publication: 2013051235/15.

(130062515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013050700/10.

(130061585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Renders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 77.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050863/10.

(130061914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Tremon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 155.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050972/10.

(130061984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Sibelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 avril 2013 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée renomme comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Jean-Louis HERREMANS, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique
- Mme Laurence BOENS, Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique
- M. Olivier KETELAER, Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique
- M. Benny LOIX, Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique
- M. Richard Lee BENCK, Administrateur, demeurant professionnellement au 258 Elm Street, New Canaan, CT 06840 USA

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

2. L'assemblée décide de renommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG AUDIT Sàrl (RCS B Luxembourg 103590), avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013051608/29.

(130062646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.
